

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

29 août 1991 – n° 1049
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Vive le consensus

Chanté jusqu'il y a peu sur tous les tons et même parfois hors de propos, le consensus helvétique est l'objet de critiques de plus en plus virulentes. On se souvient encore du regard quelque peu condescendant — celui du vieil habitué sur le novice — que nous portions sur Michel Rocard lorsqu'il tentait d'introduire une approche consensuelle dans la vie politique française. Et tout soudain nous sommes prêts à brûler ce que hier encore nous adorions. Le camp des contestataires est certes encore restreint et l'on peut douter qu'une majorité de citoyennes et de citoyens partage ces critiques. Mais le martèlement des attaques et la trop grande discrétion des partisans du consensus appellent la réplique.

Au fait, quels sont les reproches adressés à la démocratie de concordance, ce mode de gouvernement qui procède par décisions consensuelles et qui se traduit par la présence des principaux partis au sein du Conseil fédéral et par la structure fédérale de l'Etat ? Tout d'abord la lenteur du processus de décision, voire la paralysie des autorités, empêtrées dans la perpétuelle recherche du compromis et trop souvent condamnées à l'inaction alors que s'accroissent les problèmes et s'imposent les échéances. En lien direct avec cette apathie politique, l'absence de programme et d'objectifs clairs au sujet desquels le corps électoral puisse se déterminer. Ensuite, la trop grande ouverture démocratique — illusoirement démocratique disent les critiques — qui permet aux groupuscules de gripper le système et aux puissantes organisations économiques d'exercer sans partage leur pouvoir, notamment dans le cadre de campagnes référendaires démagogiques. Enfin un fédéralisme démodé qui favorise l'immobilisme des minorités, voir les règles qui prévalent en matière de révision constitutionnelle.

Si le régime de concordance a bien fonctionné en période de croissance économique et de consensus social — on lui reconnaît ce mérite —, il est inapte à diriger la Suisse aujourd'hui, en période de turbulence, et à répondre au défi européen.

De ce constat négatif, certains tirent des conclusions prudentes mais qui déjà mettent en péril l'édifice consensuel. Dans le camp bourgeois on évoque régulièrement l'exclusion des socialistes

du Conseil fédéral, ce parti accusé de crime de lèse-concordance: dans les domaines de la défense nationale et de la sécurité de l'Etat notamment; un parlementaire démocrate-chrétien propose un accord programmatique adopté par le parlement avant l'élection du Conseil fédéral et qui tiendrait lieu de critère de sélection des partis dignes de gouverner. D'autres, plus radicaux, envisagent un régime de type parlementaire, plus efficace et plus clair pour les citoyens; d'ailleurs est-ce un hasard si tous nos voisins européens fonctionnent sur ce modèle, avec une majorité et une opposition en alternance ?

Il faudrait plusieurs colonnes pour une critique serrée de cette analyse et des propositions de renouveau qu'elle suscite. Contentons-nous de remarquer que les démocraties parlementaires ne donnent que rarement d'elles une image bien attractive, qu'on les considère sous l'angle de l'efficacité — une loi rapidement conçue et adoptée n'est pas encore une loi appliquée — ou sous celui de la transparence des choix; il suffit de rappeler que Helmut Kohl avait construit sa dernière campagne électorale sur le refus d'augmenter les impôts, ce qui ne l'a pas empêché, quelques semaines après sa victoire, de décider le contraire. Et le corps électoral allemand attendra patiemment la fin de la législature pour manifester son besoin d'alternance...

En réalité les faiblesses attribuées au consensus, lorsqu'elles se révèlent de quelque consistance, proviennent plus d'un mauvais usage de l'esprit de compromis, d'une sorte de dégénérescence de la concordance, que de cet esprit lui-même. La recherche du consensus n'est pas un mode de gestion limité aux périodes de beau temps économique et social: n'oublions pas qu'elle s'est développée et affirmée au contraire dans des temps troublés. Et c'est probablement les circonstances exceptionnellement favorables de l'après-guerre qui en ont fait perdre de vue le sens. Moyen d'action adapté à une société divisée et diverse, le consensus est progressivement devenu un but à atteindre, pire, la seconde nature d'une société helvétique qui craint les conflits comme la peste. Or la recherche du consensus ne peut vivre que de conflits: elle est certes là pour les aplanir en vue d'une solution

JD

(suite à la page 2)

Il n'y a de sécurité que dans les bras de l'Europe

Une commission d'experts craint que la Suisse ne devienne le maillon faible de la sécurité européenne. Remède: adhérer à la Communauté.

(pi) Les policiers suisses, du moins ceux qui constituent l'essentiel de la commission d'experts «Contrôle des personnes à la frontière», sont frustrés. Les pays de la Communauté européenne, et plus particulièrement ceux partie de la Convention de Schengen (France, RFA, Benelux et Italie), se dotent de multiples gadgets auxquels les Suisses n'auront pas accès (voir aussi l'article paru dans la rubrique «Forum» la semaine dernière). Car comme cela était prévu de longue date, toute diminution des contrôles aux frontières intérieures d'un groupe de pays (Schengen, la CE, l'EEE, etc) s'accompagne inévitablement d'un renforcement des contrôles aux frontières extérieures et des moyens des polices intérieures. La commission d'experts exprime donc ses craintes,

dans le cas d'une adhésion de l'Autriche à la CE et à la Convention de Schengen, de voir la Suisse complètement isolée. Situation psychologiquement difficile pour notre pays et dangereuse du point de vue de la sécurité: les experts estiment que nous deviendrions rapidement le repaire des criminels désirant fuir les moyens d'investigation des super-polices européennes et que nous attirerions les réfugiés ayant été refoulés par l'un des pays de la Communauté, et donc devenus indésirables sur les territoires de tous ses Etats-membres. Et la convention de Schengen étant en principe réservée aux pays faisant partie de la CE, il n'y a guère moyen de devenir communautaire uniquement avec notre police.

L'Europe, sinon rien

La commission a donc déterminé pour objectif principal «de réaliser une intégration européenne la plus complète possible». Voilà qui est surprenant: l'intégration européenne nous semble plus un moyen (de parvenir à une sécurité optimale) qu'un but.

Cette fixation sur l'intégration comme seule possibilité de préserver notre niveau de sécurité intérieure n'est par ailleurs guère fondée: la commission d'experts raisonne comme si nos voisins allaient prendre un malin plaisir à empêcher les polices suisses de travailler efficacement en leur refusant systématiquement toute collaboration. Il n'est évidemment pas dans leur intérêt d'enrayer la lutte contre la criminalité, fût-elle suisse, et si la Suisse devait décider de ne pas s'intégrer à l'Europe communautaire, chaque partie serait bien obligée de collaborer avec l'autre. Il est étonnant de voir le syndrome du tout ou rien atteindre une commission fédérale, qui plus est issue d'un milieu généralement méfiant à l'égard de l'étranger et qui n'a pas jusqu'à présent brillé par son ouverture à l'égard de la Communauté. Comme bien des groupements d'intérêts, les policiers oublient ou feignent d'ignorer que des accords existent, qui ne seront pas mis en question, et que la collaboration actuelle, dans l'intérêt aussi bien de la Suisse que de ses voisins, devra s'adapter à la nouvelle situation qui résultera de la mise en application et de l'extension probable à d'autres pays de la Convention de Schengen.

Le débat sur la forme de participation de la Suisse à l'Europe communautaire doit se poursuivre et aboutir dans un délai rapproché; mais il ne gagne pas en clarté à être mené secteur par secteur, avec des arguments souvent forts, mais trompeurs. ■

Vive le consensus

(suite de la première page)

commune acceptable mais non pour supprimer les opinions divergentes. Vouloir mettre les socialistes en punition derrière la porte du Conseil fédéral, c'est manifester une profonde incompréhension de la concordance, c'est mettre l'accord avant le débat.

En un siècle, c'est un fait, les conditions du jeu politique ont profondément changé. Alors, plutôt que de chercher le salut dans des modèles peu enthousiasmants et historiquement datés, plutôt que de laisser penser que les enjeux sont aujourd'hui trop compliqués pour l'entendement des citoyennes et des citoyens, pourquoi ne pas adapter et même développer la démocratie de concordance? N'a-t-on pas appris des organismes biologiques comme des sociétés que la gestion de la complexité appelle des processus complexes eux aussi et qu'il n'est pas de bonne décision à terme qui n'ait pas bénéficié d'un large soutien?

JD

DÉMISSION

Politique politicienne

(pi) Personne ne s'y est trompé: Marcel Blanc n'a pas choisi au hasard la date de sa démission. En la donnant le 21 août, il oblige le Conseil d'Etat à organiser une élection partielle dans les soixante jours, c'est-à-dire théoriquement un certain 20 octobre, jour des élections fédérales. Le scrutin pourrait en fait avoir lieu deux semaines plus tard, en même temps que le second tour éventuel de l'élection au Conseil des Etats (bonjour la confusion!) et que le vote sur les allocations familiales.

En temps normal, les libéraux auraient probablement contesté le siège agrarien au Conseil d'Etat, qui n'est pas justifié au vu de sa maigre députation (15 élus sur 200). Mais s'ils devaient s'aviser de le faire, Hubert Reymond, leur préten-

dant au Conseil des Etats, engagé aux côtés du radical Jacques Martin dans une lutte serrée contre Yvette Jaggi, se verrait privé du soutien UDC, modeste mais indispensable. Les radicaux sont tout autant liés s'ils veulent mettre de leur côté toutes les chances de reconquérir le siège de sénateur perdu il y a quatre ans. Ils ne peuvent donc apporter leur soutien à un candidat autre qu'UDC, ce qui ne les empêche pas d'exercer des pressions sur le choix de ce candidat: Pierre-François Veillon, par exemple, semble ne pas leur convenir parce qu'il ne correspond pas à la conception radicale du parfait magistrat de l'Entente vaudoise (radical, libéral, UDC). Il serait pourtant pour l'UDC une manière d'ouvrir le jeu, de pêcher

Le réfugié comme un miroir

«Les arguments contre [l'accueil des réfugiés] sont en premier lieu d'ordre économique, autour de trois thèmes-clés constitués par l'emploi, le logement et le coût de l'accueil.»

«Avec nos impôts, ils touchent plus que les retraités! On leur offre des logements, alors que nous, on n'en trouve pas! Ils nous piquent le boulot. C'est une invasion... il y a malaise!»

quelques voix à gauche et de faire preuve de son indépendance. Car si ce parti n'a pas la faculté de choisir lui-même ses candidats, sans avoir à composer avec les directives de ses grands frères, plus rien ne justifie sa présence à l'Exécutif cantonal où il occuperait, de fait, un strapontin radical.

Le hasard veut que cette démission prudente intervienne au moment où les partis de l'Entente placardent sur les murs des affiches portant le slogan: «L'Entente, c'est bon pour le canton». Les manœuvres auxquelles doit se livrer Marcel Blanc pour protéger son parti des appétits libéraux donne évidemment l'image d'une Entente plutôt forcée. Et cette victoire personnelle et ponctuelle du conseiller d'Etat UDC, garant du fauteuil gouvernemental tant qu'il le défendait en personne, ne doit pas faire oublier que l'Entente fonctionne avant tout au profit des radicaux qui, contrôlant le magistrat agrarien dont, on l'a vu, dépend l'élection, détiennent de fait une majorité absolue au Conseil d'Etat.

«Bon pour le canton»? On peut légitimement douter que cette élection partielle coïncidant avec les élections fédérales soit une bonne chose pour le canton. D'autant plus qu'elle devra être suivie d'une nouvelle consultation si le socialiste Duvoisin démissionne du Conseil d'Etat, comme il l'a annoncé, en cas d'élection au Conseil national. Il est peu probable que l'on puisse porter à l'actif vaudois ces calculs purement électoralistes, ces manœuvres de pure politique politicienne.

Si ce qui est bon pour le canton avait prévalu, M. Blanc aurait démissionné en même temps que (sous réserve de son élection au Conseil national) M. Duvoisin, après les élections fédérales. ■

La première citation est tirée du livre de Gérard de Rham, Christiane Grandmoulin et Marie Bernasconi, *L'Asile dans notre quotidien, discours populaire sur les réfugiés*, paru en 1986 (PUBLI-CETIM, Genève). L'autre est extraite d'un article paru dans *24 Heures* du 24 août 1991. Entre les deux, cinq ans se sont écoulés¹, au cours desquels le discours sur les réfugiés n'a pas bougé d'un pouce. Pourquoi d'ailleurs l'aurait-il fait, puisque dans le même temps la situation s'est sensiblement dégradée, non pas tellement dans le domaine de l'asile que dans celui, par exemple, du marché du logement en Suisse?

Et ça peut donner ceci:

«Le propriétaire de mon immeuble, "un petit futé" a trouvé la bonne combine: il envoie une résiliation de bail aux locataires actuels, pas tous à la fois, mais le reste suivra. Une fois l'appartement libre, il le loue à la Croix-Rouge pour des réfugiés, très certainement pas au prix actuel.

Voici comment, après trente-deux ans dans la même maison, je cherche un logement. Il y a bien une solution: demander la nationalité sri-lankaise et me présenter comme demandeur d'asile, la Croix-Rouge me fournirait alors un appartement.

Mais il y a un hic: malgré mes vacances de

juillet, je ne suis pas assez bronzé!» (Lettre de lecteur parue dans *24 Heures* du 23 août 1991)

On ne peut alors que souscrire aux conclusions de l'ouvrage cité plus haut, qui proposent de lire ou d'entendre, sous le discours des gens sur les réfugiés (essentiellement dévoilé dans les lettres de lecteurs), un autre débat, dont le véritable enjeu est l'image de la Suisse. Parler des réfugiés, c'est entre autres faire apparaître les «catégories défavorisées de la société suisse: pauvres, chômeurs, vieux, handicapés».

Mais alors, si le fait de parler des réfugiés, c'est se regarder dans un miroir, pourquoi ne pas «regarder l'image que renvoie ce miroir, plutôt que le miroir lui-même»? La question se trouve ainsi posée à la classe politique, et de manière convaincante: «Plutôt que de poursuivre une introuvable bonne politique d'asile, reprendre les débats [...] sur les questions qui apparaissent comme des préoccupations importantes dans le discours populaire: le sort des chômeurs, la crainte de l'emploi, les difficultés de logement, les limites de la protection sociale [...], le manque de pouvoir réel sur ses propres conditions de vie».

Mais en cinq ans, ces débats-là ont-ils beaucoup progressé?

Catherine Dubuis

¹ Davantage, si l'on considère que certaines des lettres de lecteurs sur lesquelles de Rham et alii appuient leur analyse remontent à début 1983.

MÉDIAS

Au cours de l'été *Radio Zones* (région genevoise) a lancé un appel de fonds ciblé sur les militants anti-nucléaires (plus de 3000 noms).

Le magazine alémanique des médias *Klartext* publie dans sa dernière édition une conversation avec Jasmine Audemars, rédactrice en chef du *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*, et Jacques Pilet, rédacteur en chef du *Nouveau quotidien*. L'édition dominicale de ce journal sera vendue 2 francs et concurrencera donc *La Suisse* (2 francs) et *Le Matin-Dimanche* (3 francs).

Une tentative de lancer un deuxième journal sportif en Suisse alémanique vient d'avorter. Les initiateurs ont sagement renoncé à disputer son «mo-

nopole» à *Sport* dont les comptes sont largement déficitaires.

Lancement à Zürich d'un trimestriel intitulé *Züri Magazin*. Dès le départ il y a eu un conflit au sujet du titre car celui-ci avait été utilisé, il y a quelques années, pour des éditions spéciales du journal gratuit *Züri Woche*.

La Suisse a fait redessiner son logo et va modifier sa formule; ce journal part à l'offensive pour éviter d'être bousculé dans la lutte pour les lecteurs et la publicité qui s'annonce dure en Suisse romande. C'est ainsi qu'il participera, dès l'an prochain, au groupe *Swiss combi* pour la publicité. Il sera en compagnie du *Tages-Anzeiger* (ZH), de la *Berner Zeitung* et des *Luzerner Neuste Nachrichten*. Les éditions de fin de semaine prendront du poids... et *Le Matin* va perdre un concurrent.

Le Platzspitz... et le reste

La vue des drogués zurichois s'injectant en public des doses d'héroïne avec des seringues distribuées par les services de la ville a scandalisé de nombreuses personnes et a provoqué des réactions parmi les polices cantonales, romandes surtout. Or la réalité est plus complexe et DP défend à l'égard des victimes de la drogue une politique d'ouverture plutôt que de répression. Il nous a semblé utile à ce débat d'assurer une bonne information de base sur la réalité zurichoise, qui ne se limite pas au Platzspitz. C'est dans ce but que nous reproduisons un article paru dans «Expression», revue éditée par l'Hospice général et qui fait suite à une visite effectuée sous la conduite de leurs collègues zurichois par des travailleurs sociaux genevois. La description qui suit ne concerne que le programme mis en place par la ville de Zurich, à l'exclusion d'autres actions menées sous la responsabilité du canton.

Le Platzspitz

Situé sur une presqu'île, à proximité de la gare, accessible par le Musée national, il est relié à la terre ferme par une passerelle réservée aux consommateurs de drogues dites douces.

Le Platzspitz comprend:

- une rotonde autour de laquelle se trouvent les vendeurs de produits, les «loueurs de petites cuillères et de matériel d'injection»;
- le Zipp-Aids. Lieu d'échange de seringues, réserve alimentaire et de matériel de premier secours. En permanence, quatre personnes (infirmiers ou travailleurs sociaux), procèdent avec un médecin aux 7 à 12 000 échanges quotidiens de seringues. Ouverture de 7 à 23 heures (80% des personnes fréquentant le Platzspitz viennent entre 17 heures et le matin). A la fermeture,

3000 seringues sont données aux «loueurs de cuillères» qui se chargent de la distribution pendant la nuit;

– un fourgon équipé en infirmerie de premiers secours. Un médecin est sur place;

– un bus proposant documentation et informations diverses.

Station d'accueil provisoire pour sans-abri

Ce dortoir a été aménagé dans des conteneurs de chantier. D'une capacité d'accueil de 28 places, soit 14 chambres à deux lits, il est ouvert de 21 à 9 heures. Le prix — comprenant le gîte, un repas de fromage, pain, confiture, thé etc — est de 5 francs. La mixité est tolérée. Par contre, toxicomanes et alcooliques sont dans la mesure du possible séparés.

En hiver, d'autres lieux similaires sont mis à disposition et offrent environ deux cents places. Le personnel encadrant est composé de travailleurs sociaux, dont trois sont de permanence chaque nuit.

La prévention

Partant du principe que la toxicomanie ne sera jamais complètement éliminée, le Bureau de prévention s'occupe essentiellement de prévention primaire auprès d'enfants et d'adolescents (entendre par là, une information générale s'adressant à tous les jeunes). Ce service dépend du Département des affaires sociales et emploie 12 collaborateurs à mi-temps.

Un effort particulier est fourni dans le sens d'une vulgarisation des sujets traités, en particulier au travers d'une campagne d'affiches et de calendriers organisée annuellement depuis 1989.

Le Bureau de prévention est également présent dans les écoles par des interventions d'une durée de deux jours.

Des discussions et des jeux de rôles sont proposés. Ces séances débouchent sur une soirée d'échanges entre travailleurs sociaux, parents et élèves.

Les soins

Infirmerie pour sans-abri

Installée dans un vieil immeuble, l'infirmerie tient plus du foyer d'accueil chaleureux que de la clinique fonctionnelle.

Trois modes de fonctionnement: ambulatoire; hôpital de jour; hôpital (10 lits).

Age moyen des patients: 25 ans; 70% sont des hommes; 52% sont séropositifs. Principales causes de consultations: broncho-pneumonies, affections liées à la séropositivité, abcès dus aux injections, infections cutanées et subcutanées.

La nuit, une permanence de deux personnes est assurée, si possible mixte. L'infirmerie est ouverte 24 heures sur 24 et 365 jours sur 365. Les caisses maladie prennent les frais en charge, soit 60 francs par jour pour l'hôpital de jour et 120 francs par jour pour l'hospitalisation.

Les avantages d'une telle structure sont évidents: un seuil d'admission extrêmement bas et un minimum de formalités permettant à des sans-abri d'obtenir des soins médicaux de première nécessité, ce qui, par une prise en charge précoce, induit une diminution des risques de complications médicales. La clinique pour sans-abri sert également de médiateur entre les services hospitaliers classiques et ces sans domicile fixe. Ce lieu permet un retour à un meilleur état sanitaire et, par là même, un choix décisif pour certains quant à une thérapie.

Centre de sevrage et de thérapie Frankental

Centre de sevrage physique – Les patients ne bénéficient généralement d'aucune aide médicamenteuse pendant cette période d'environ deux semaines. Les personnes souhaitant rester à Frankental, afin de suivre une thérapie à long terme, peuvent rester en station de sevrage jusqu'à la libération d'une place. Les soins sont remboursés par les caisses maladie.

Centre thérapeutique stationnaire à long terme – La thérapie est basée sur le volontariat. Elle fonctionne sur «l'ici et

Quelques chiffres

Si le tiers de la population du Platzspitz est intégré socialement, un tiers travaille épisodiquement, et un tiers est complètement dépendant des drogues dures.

200 à 400 personnes vivent sur place et constituent le «noyau dur». Fréquentation moyenne journalière de 2 200 personnes. Moyenne d'âge de 24,6 ans pour les hommes et de 26,4 ans pour les femmes.

Le taux d'infection par le virus HIV est passé de 18% en 89 à 11% en 90. Sur la totalité des personnes fréquentant ce lieu, 20% seulement ont déjà utilisé d'autres structures spécialisées dans l'aide aux toxicomanes.

maintenant» et comprend quatre phases: la première consiste en une réflexion sur soi-même, sans contact avec l'extérieur. La deuxième est liée à la place du toxicomane dans le groupe ainsi qu'à la responsabilisation à l'intérieur du centre, avec une reprise des contacts extérieurs. La troisième permet une préparation à la réinsertion, quelques sorties étant autorisées. La dernière a lieu à l'extérieur de Frankental, elle est conditionnée à une formation ou à une reprise de travail.

Prix du séjour: 84 francs pour les personnes établies dans le canton de Zurich, 111 francs pour les extra-cantonaux. L'établissement est reconnu par les caisses maladie.

Repères

1987

Constat d'échec des diverses tentatives d'élimination de la scène de la drogue. Mise en place de «centres contact» ayant pour but: d'assumer une hygiène personnelle corporelle minimale; d'informer; de réduire les risques liés au sida; d'apporter une aide médicale de premiers secours.

1990

L'exécutif adopte les dix principes suivants:

- accepter les toxicodépendants, mais faire des efforts afin que tout citoyen puisse vivre sans drogues;
- accroître la prévention;
- la toxicomanie étant due à des causes complexes et multifactorielles, déculpabiliser les toxicomanes;
- rappeler que les toxicomanes font partie de la société;
- les sortir du droit pénal;
- leur offrir de l'aide sans que le sevrage soit une condition;
- définir les buts des programmes, soit:
 - aide à la survie,
 - intégration;
- décentraliser l'aide sur tout le canton;
- tolérer la scène ouverte, la police devant veiller à ce que l'attraction du Platzspitz diminue;
- soutenir la prescription médicale de stupéfiants.

Décembre 1990

Les citoyens de la ville de Zurich acceptent ces programmes d'aide mais se prononcent contre l'ouverture de locaux d'injection.

Une particularité nous a beaucoup frappés: située dans le jardin du domaine, une petite bâtisse fait office de crèche. Elle accueille les enfants des résidents, parfois séropositifs ou malades, avec toutes les difficultés inhérentes à leur situation. Mais, fait extraordinaire, elle reçoit également les enfants des voisins et d'autres résidences secondaires. Ceci révèle, à mon avis, une prise de conscience remarquable, de la part des parents, des problèmes liés à la dépendance, à la maladie et à l'exclusion.

Logement et travail

Les centres de contact

Les centres axent leur mission sur l'aide à la survie. Celui que nous avons visité, à proximité du Platzspitz, établit 200 à 300 contacts par jour. Il est possible de s'y restaurer, d'obtenir des vêtements, de se laver, de dormir pendant les heures d'ouverture. Ceux qui le désirent peuvent également travailler à la cuisine pour une rétribution horaire de 15 francs. La drogue, la violence et le *deal* sont interdits. Des informations en matière juridique, de santé et pour des sevrages, sont à disposition.

Programmes d'occupation et d'intégration dans le monde du travail

Ils comprennent:

- *Le programme d'intégration culturelle et scolaire pour étrangers* (que nous ne présentons pas ici).
 - *Les programmes d'intégration dans le marché du travail*, au nombre de sept. L'âge des participants oscille entre 23 et 33 ans. Possibilités d'emploi: menuiserie, construction, entretien des forêts et des jardins, fabrication d'objets en PVC, graphisme. Salaire horaire: 12 francs. Cotisations sociales obligatoires. Horaire de travail de 25 à 40 heures par semaine.
 - Les programmes d'occupation. Au nombre de six, ils proposent des travaux de courte durée, journaliers ou à l'heure. Huit «job bus» partent par exemple tous les matins du Platzspitz, emmenant chacun 5 personnes pour des travaux de nettoyages en forêt, de bois, de pierres provenant de démolitions de bâtiments, voire promenades de chiens sont également proposés. Certains travaux sont mandatés par la ville et les institutions d'utilité publique. Salaire horaire: 15 francs.
- Les ateliers d'intégration et d'occupation proposent 230 places de travail. 90 collaborateurs occupent les 70 pos-

tes d'«encadrants». Ces ateliers coûtent annuellement 12,5 millions de francs, dont 11,6 sont couverts par la ville et le canton. La différence, soit 900 000 francs, est comblée par le produit de la vente d'objets fabriqués ou restaurés. (...)

Une volonté d'engagement

Ce qui ressort de cette visite peut se résumer comme suit:

Par rapport aux lieux - La multiplicité des dispositifs mis en place pour les toxicomanes.

Le seuil d'accueil très bas, permettant une accessibilité de ces lieux à une large majorité de gens.

Le nombre de personnes engagées dans les services d'aide.

D'un point de vue général - La solution zurichoise est le résultat d'une volonté d'engagement et de prise de position, sur le terrain de la toxicomanie, de la part des politiques. Ces «projets» ont été votés et approuvés par une majorité de Zurichois, ce qui prouve que le débat a lieu à tous les niveaux, tant professionnel et politique qu'à celui du citoyen.

Nous sommes tous revenus bouleversés du Platzspitz, mais réduire à la caricature la politique de la ville de Zurich en matière de drogues en ne montrant que cet aspect relève plus de la légèreté que de l'information, et c'est malheureusement ce qui ressort le plus souvent des divers comptes rendus.

Ces résumés reflètent les présentations et les opinions de nos hôtes. Ne nous leurrions pas, les avis divergent chez eux aussi. Toutefois, tout le monde s'accorde à dire qu'il s'agit là d'une expérience unique, qui vaut la peine d'être tentée en regard de l'échec des politiques dites «prohibitionnistes» et «répressives».

Mais il faut que chacun, dans son propre canton, prenne ses responsabilités. Il ne suffit pas de s'émerveiller ou de se scandaliser face à de telles expériences originales, encore faut-il prendre des risques. Des risques au niveau politique, parce que la toxicomanie, mise sous le nez du citoyen, n'est pas à première vue un bon argument de vote. Des risques pour tout un chacun, car mettre en place autant de lieux d'accueil, spécifiques ou non, nécessite une reconnaissance de l'ampleur réelle de la toxicomanie chez soi, même si cette constatation n'est pas agréable à faire.

Antoni Pérez de Tudela

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Plaisante nouvelle

Du Centre Martin Luther King (1981) – La défense populaire non violente, c'est le refus opposé par tout un peuple de collaborer avec le pouvoir qu'un occupant ou un oppresseur voudrait imposer. Elle consiste dans un premier temps à faire valoir certains droits élémentaires, à résister à la provocation, à repousser ce qui pourrait paraître une invasion. Pour être rentable, une invasion doit pouvoir compter sur une certaine collaboration de la population avec l'occupant. Si l'adversaire sait que la population, dans son ensemble, s'opposera à lui, il sait, du même coup, qu'il va se jeter dans un nid de guêpes. Préparer la défense populaire de tout un peuple, c'est donc aussi dissuader l'adversaire.

D'où je tire ce texte remarquable ? Du périodique édité par le Centre Martin Luther King ? D'une brochure pacifiste ? Vous avez perdu ! Je le tire de *Histoire générale de 1919 à nos jours*, IV, p. 307, de G.-A. Chevallaz, Payot 1991.

Une citation qui suffit, vous serez d'accord avec moi, à recommander l'ouvrage à l'attention des lecteurs.

Je parlais de la curieuse destinée du roman, qui fait qu'au dix-neuvième siècle, d'une certaine façon, il était presque considéré comme un genre mineur... Pour d'autres raisons, la nouvelle a été longtemps tenue en suspicion par les éditeurs, qui estimaient à tort ou à raison qu'elle se vendait mal. Mais il me semble que depuis quelques années, les choses ont changé — je parle de chez nous. Quoi qu'il en soit, voici un recueil de Jean-Michel Junod,

chirurgien (qu'on voudra bien ne pas confondre avec Roger-Louis Junod, l'auteur entre autres des *Enfants du Roi Marc*), qui a derrière lui sept romans : *Le Mont de Vénus et autres nouvelles* (L'Age d'homme 1990).

« A l'origine, j'avais choisi un titre plus mystérieux : "Le Rêve épiphyte" écrit Jean-Michel Junod. La signification de cet adjectif est connue. Le dictionnaire la précise : "Épiphyte : se dit d'un végétal fixé sur un autre, mais non parasite. Exemple : les lianes." Quant au rêve, ce n'est pas un végétal, mais la poésie peut en faire n'importe quoi, c'est la magie de la poésie ; dès lors, un rêve peut devenir l'épiphyte de la réalité. »

Les dix-neuf nouvelles du recueil seront donc autant d'exercices de style, à la limite du rêve et du réel... Dirai-je que je préfère celles où domine la réalité (« Mon âme, épuise le champ du réel ») ? Par exemple

celle qui s'intitule « Le bois de mésange » et qui me fait penser à cet admirable film (avec Georges Wilson dans le rôle principal) : *Une si longue absence*. Un soldat blessé à la guerre, amnésique, qui tente de retrouver son passé ; une femme dont le mari a disparu et qui le recherche désespérément... Une histoire d'amour douce-amère, qui finit mal (ou qui finit bien — qui le dira ?) Ailleurs « *Sous la table* », un récit qui se déroule sur deux plans, comme la célèbre scène des Comices agricoles, dans la *Madame Bovary* de Flaubert : une conversation fort savante et en même temps...

— ... on suppose que les phosphatases acides jouent un rôle dans la dysplasie des membranes.

— Cela ne peut se produire que dans les espaces intercellulaires du myomètre.

Au moment où la savante jeune femme en était arrivée aux espaces intercellulaires du myomètre, son pied avait atteint le haut de sa cuisse.

Une lecture fort plaisante. ■

COURRIER

La loi n'est pas sacrée

A propos du texte de Bernard Bertossa «Légalité et humanité» paru dans DP n° 1047 du 1^{er} août.

Je désapprouve les propos tenus par Bernard Bertossa dans un récent DP, dans lequel il affirme en substance que la loi c'est la loi et qu'il faut la respecter et appliquer les décisions des juges en toutes circonstances. Sa prise de position ne fait qu'illustrer, d'après moi, la pernicieuse influence du juridisme excessif qui caractérise notre pays.

Pour moi, la loi n'a aucun statut spécial, supérieur ou sacré dans la société. Elle n'est qu'un moyen parmi d'autres de résolution collective des conflits, un guide parmi d'autres de l'action individuelle et collective, une règle du jeu sans plus. La loi, et les juges qui l'interprètent, n'est finalement qu'une politique publique parmi d'autres ; à ce titre elle n'est pas sacrée mais doit être constamment évaluée. Notamment, remplit-elle ses objectifs, quels sont ses effets et sont-ils « bons » ? L'évaluation des lois, de leur application et de leurs effets est l'affaire de chaque citoyen, en tant qu'individu responsable, et est aussi l'affaire des regroupements de citoyens que sont les partis politiques.

Chaque personne a le droit et même le devoir d'émettre des jugements de valeur sur les lois, en fonction de ses convictions morales personnelles et de ses opinions politiques. De même ceux qui disent appliquer les lois et ceux qui les regardent faire ne sont pas dispensés d'être responsables de leurs actes et de les évaluer rationnellement et moralement.

En ce sens, la loi est subordonnée, du point de vue de sa légitimité, à la morale de chacun et à la politique en général (qui est d'une certaine manière l'expression collective de la morale). Si la loi ou ses effets heurtent de manière grave la morale individuelle, chacun a le devoir d'objection de conscience, voire de résistance. C'est pourquoi il est justifié d'affirmer que la règle démocratique majoritaire ne peut pas légitimer dans l'absolu n'importe quelle loi ou n'importe quelle application d'une loi. La loi du plus grand nombre n'est pas loi « bonne » pour tous : cette appréciation est l'affaire de chaque personne, en son âme et conscience. Quand bien même je serais le seul à résister, je devrais le faire si ma conscience morale me le dicte.

La véritable condition humaine, ça n'est pas d'obéir (à des chefs, à des lois), c'est de penser de manière critique et libre, et d'agir en conséquence de manière responsable. C'est valable aussi pour un procureur de la République.

Eric Mottu, Genève

DP Domaine Public

Rédacteur responsable : Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur : Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro :
Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),
Catherine Dubuis, André Gavillet (ag),
Françoise Gavillet (fg), Charles-F. Pochon (cfp),
Forum : JeanLouis Cornuz, Beat Kappeler

Abonnement : 70 francs pour une année

Administration, rédaction : Saint-Pierre 1,
case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone : 021 312 69 10

Télécopie : 021 312 80 40 – CCP : 10-15527-9

Composition et maquette : Monique Hennin

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression :
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

L'INVITÉ DE DP

Première classe

Beat Kappeler

Secrétaire de l'Union syndicale suisse (USS).

«Votre thé le prenez-vous avec du sucre, sans sucre ou avec de l'assuigrine?» me demanda la jeune femme avant de me servir.

Pendant les cinq jours que je restais dans l'établissement, tout le personnel, souvent relayé, se souvenait de la formule et je recevais toujours mon thé sans sucre. Je ne vous parle pas d'un hôtel de première classe ou j'ai passé mes vacances, mais de la division commune de l'hôpital Tiefenau à Berne. Une intervention chirurgicale pas trop grave m'imposa ce séjour, très agréable malgré les circonstances. Avec le choix du thé, une petite demi-heure après l'entrée dans la chambre, le ton était donné.

On se plaint souvent du système de san-

té suisse, malade à plusieurs égards. Mais j'aime bien parler de cette expérience personnelle qui m'a montré que ce système cher, lourd, est néanmoins performant par endroits — en division commune en plus. Et outre le thé, d'autres aspects de ce séjour méritent d'être signalés: entrée peu bureaucratique, sortie complètement spontanée un dimanche après-midi après la visite du médecin, les visiteurs admis pendant la moitié de la journée, téléphone, radio, télévision avec écouteur individuel sur demande (et pour quelques francs par jour), observation post-opératoire très suivie, repas individualisés et j'en passe! Un petit manuel avec l'énoncé des droits du patient se trouve sur la table de nuit, on est informé avant chaque acte médical, avant l'administration de chaque pilule, du but recherché et des effets probables, sans faille et par le plus jeune des stagiaires.

En entrant en division commune j'espérais faire un test du système de santé concret — et l'expérience pourtant personnelle, isolée, m'encourage à retenir l'idéal optimiste d'un service de santé publicain, égal dans sa qualité pour tous. Il faut consacrer tous les efforts à le maintenir et à rendre inutiles, dérisoires, les institutions privées, de luxe, recherchant la différence. La même chose doit être revendiquée et réalisée dans le domaine de l'éducation, à tous les niveaux — l'école républicaine. Bien sûr, ce sera par la qualité et non pas par un oukase de monopole que les services républicains devront s'imposer. Les quelques jours de réflexion — et de gâterie (*Verwöhnt-werden* en allemand) au Tiefenau m'ont confirmé que ce sera possible.

Le contraire était possible aussi, au même Tiefenau, dont l'ancienne équipe gâtait Adnan Kashoggi sur son yacht. Un sursaut républicain balaya cette équipe (en partie jusqu'en prison). Les soins de première classe reviennent en quelque sorte dorénavant aux Bernois sans yacht... ■

HISTOIRE

La statue déboulonnée

(ag) Dzerjinski, premier chef de la Tcheka, statufié devant l'immeuble du KGB, déposé par les grues municipales moscovites prêtant leurs bras aux manifestants dont les câbles se révélaient trop faibles pour une simple et révolutionnaire jetée à bas, Dzerjinski évacué, c'est le symbole d'un changement radical de régime.

Pourtant l'homme (mort en 1926) ne coïncidait pas avec sa statue stalinienne. Victor Serge, qui ne saurait être soupçonné de complaisance, dresse son portrait et celui de l'institution tchékiste dans les circonstances inouïes, aujourd'hui souvent méconnues, de 1918 (*Mémoires d'un Révolutionnaire*).

Depuis les premiers massacres des Rouges prisonniers par les Blancs, les assassinats de Volodarski et d'Ouritski et l'attentat contre Lénine (été 1918), la coutume de l'arrestation et souvent de l'exécution des otages s'était généralisée et légalisée. Déjà la Tcheka — Commission extraordinaire de répression de la contre-révolution, de la spéculation et de la désertion — arrêtant en masse les suspects, avait tendance à régler elle-même leur sort, sous le contrôle

formel du parti, en réalité à l'insu de qui-conqu Coast. Elle devenait un Etat dans l'Etat, à l'abri du secret de guerre et des procédures mystérieuses. Le parti s'efforçait de mettre à sa tête des hommes incorruptibles, comme l'ancien forçat Dzerjinski, idéaliste probe, implacable et chevaleresque, au profil émacié d'inquisiteur, grand front, nez osseux, barbiche rêche, une mine de fatigue et de dureté. Mais le parti avait peu d'hommes de cette trempe et beaucoup de Tchékas; celles-ci sélectionnaient peu à peu leur personnel en vertu de l'inclination psychologique. Ne se consacraient volontiers et obstinément à ce travail de la «défense intérieure» que des caractères soupçonneux, durs, sadiques. De vieux complexes d'infériorité sociale, des souvenirs d'humiliations et de souffrances dans les prisons du Tsar, les rendaient intraitables et, la déformation professionnelle agissant vite, les Tchékas formaient inévitablement des dépravés enclins à voir la conspiration en toutes choses et à vivre eux-mêmes au sein d'une conspiration permanente.

Je considère la création des Tchékas comme l'une des fautes les plus lourdes, les plus inconcevables que commirent en 1918 les gouvernants bolchéviques quand les com-

plots, le blocus et les interventions étrangères leur firent perdre la tête. De toute évidence, des tribunaux révolutionnaires, fonctionnant au grand jour, sans exclure le huis clos dans certains cas, avec admission de la défense, eussent eu la même efficacité pour beaucoup moins d'abus et de dépravation. S'imposait-il de revenir à des procédures d'Inquisition? Au début de 1919, les Tchékas se défendaient mal contre la perversion psychologique et la corruption. Dzerjinski — je le sais — les considérait comme «à demi pourries» et ne voyait d'autre solution au mal que de fusiller les pires tchékistes et de supprimer dès que possible la peine de mort... La terreur continuait cependant parce que le parti tout entier vivait sur la juste certitude intérieure d'être massacré en cas de défaite; et la défaite était possible d'une semaine à l'autre. ■

1^{er} Août français

Mulhouse n'a pas oublié ses liens avec la Confédération. Le drapeau suisse a flotté pour le 1^{er} Août. Ce serait une occasion de relire l'histoire du blocus économique qui a obligé cette ville à s'intégrer à la France à la fin du XVIII^e siècle.

Villiger incontinent

(ag) Le conseiller fédéral Villiger a donné à la NZZ (24 août) une longue dissertation sur l'avenir de la Suisse placée devant le choix européen.

C'est un texte appliqué et un peu creux, où la définition des prémisses d'un choix — l'auteur découvrant cette lapalissade helvétique que la décision appartient au peuple — permet de ne pas s'engager. Le descriptif des préalables permet d'attendre que l'un ou l'autre soit rempli.

En revanche M. Villiger condamne l'EEE qui ne nous reconnaît pas un droit de codécision à l'évolution du droit communautaire. *«C'est pourquoi il est difficile de trouver des arguments convaincants en réponse à ceux qui disent qu'une participation à l'EEE conduit à une satellisation de fait de la Suisse.»*

La négociation sur l'EEE n'est pas terminée. Récemment les pays nordiques ont montré leur intérêt pour sa réussite. Le bouleversement à l'Est rend souhaitable un accord. Le Conseil fédéral a toujours affirmé qu'il se prononcerait au terme d'une négociation achevée sur la base des textes rédigés.

De quel droit un conseiller fédéral qui n'a pas la responsabilité première de ce dossier se prononce-t-il avant terme ? ■

L'art du trompe-l'oeil

(fg) Rentrée des classes dans l'école vaudoise: la plus grande partie des cours facultatifs offerts depuis plusieurs années aux élèves du degré secondaire et des gymnases ont disparu des établissements. Il faut faire des économies; et comme il s'agissait d'activités facultatives, c'est à elles qu'on a pensé tout de suite.

Seulement, ces options facultatives constituaient aussi des bouffées d'air, sportives et surtout artistiques, dans un univers scolaire où la dotation horaire des enseignements de dessin et de musique vient encore d'être diminuée (voir les nouveaux programmes récemment entrés en vigueur).

A ceux que cette nouvelle pourrait attrister nous proposons une lecture consolante, celle du numéro de rentrée (août 1991) de la revue *Perspectives*. L'organe officiel du Département de

l'instruction publique vaudois fait sa couverture sur... l'éducation artistique (l'article correspondant est au demeurant fort intéressant) et propose encore en pages intérieures une analyse psychologique des bénéfices que l'on tire des expériences d'«enseignement élargi de la musique» à l'école.

La recherche du point de fuite n'est-elle pas au coeur du système de la perspective ?

Discours patriotique

(cfp) On connaît des filles d'officiers supérieurs qui animent l'action antimilitariste. On connaît des femmes patriotes qui ne veulent pas que l'on touche à l'armée et au souvenir du général Guisan. Le dernier numéro de la *Revue militaire suisse* nous fait découvrir les «réflexions féminines sur la défense générale» de M^{me} Marie-Pierre Walliser-Klunge, rectrice du gymnase français de Bienne, exposé présenté au rapport 1991 de la zone territoriale 1. Une partie de la presse quotidienne en avait parlé comme d'un exposé sortant de l'ordinaire dans une telle réunion. Le bimestriel *Défense*, édité par la Société vaudoise des officiers, l'a pour sa part reproduit, mais sans son introduction, signe de la reprise en mains de ce journal par l'aile dure de l'association.

Dans son introduction donc, après avoir salué les participants, M^{me} Walliser-Klunge dit: *«Sans doute puis-je m'adresser à Mesdames les secrétaires et les blanchisseuses de Messieurs les officiers, alors que je ne suis pas sûre d'interpeller réellement quelqu'un en m'adressant à Messieurs les secrétaires et les blanchisseurs de Mesdames les officiers...»* La censure s'imposait !

Plus loin, continuant les jeux de mots concernant l'égalité, elle constate que le français, et l'allemand, n'accordent ni féminin aux recteurs, ni masculin aux recrues et aux sentinelles ce qui devrait permettre d'innover pour le 700^e en prévoyant d'accueillir des *«bons recrues»* et de faire monter la garde par des *«beaux sentinaux»*.

L'exposé ne s'est pas poursuivi sur ce ton car M^{me} Walliser-Klunge est en faveur d'une défense correspondant à la mentalité d'un peuple *«le plus assuré du monde au niveau individuel»*. Et, maintenant son raisonnement sur la défense-assurance, elle note qu'il est légitime de

«revoir à intervalles réguliers ses contrats et de les adapter au vu des expériences, bien qu'on supprimera pas une assurance responsabilité civile parce que les enfants ont été sages pendant quelques jours. Les adaptations se feront en fonction du long terme.»

Citant Frisch et Dürrenmatt, M^{me} Walliser-Klunge ne les condamne pas, elle essaye de situer leurs idées dans le temps. A noter aussi ses réflexions sur l'armée de l'ombre, sur les replis dans les camps et casernes, sur l'usage des transports individuels par les militaires, sur l'autorisation de mettre des habits civils en congé. L'armée est beaucoup moins présente qu'autrefois dans la vie quotidienne et cela a des conséquences. *«Par sa discrétion même, l'armée de milice a adopté un comportement d'armée professionnelle dont les effets sont déjà perceptibles: d'aucuns parlent de l'armée comme d'un corps étranger, et non pas comme une des facettes de la vie du citoyen.»* Mais elle ne voit pas comment faire marche arrière.

La conclusion est claire et donne une tâche lourde à ceux qui veulent maintenir l'armée: *«La démocratie s'use si l'on ne s'en sert pas... Depuis le 26 novembre 1989, nous savons que nous voulons une armée. N'en restons pas là et discutons du type d'armée que nous voulons. La liberté de parole aussi s'use si l'on ne s'en sert pas.»*

Cette voix féminine sera-t-elle entendue par la grande muette ? ■

La chancellerie politisée

(ag) Jean-Daniel Delley, dans DP, faisait remarquer qu'il était surprenant que le chancelier de la Confédération, grand coordinateur des travaux du collège, fût élu sur des critères politiques et après des affrontements très politiques par l'Assemblée fédérale.

Il lui fut répondu, à titre privé, que cette élection (au lieu d'une nomination par le Conseil fédéral même) donnait plus de poids à la fonction que le chancelier exerce sans être un «fonctionnaire». Soit ! Mais est-il convenable que le chancelier coordinateur s'affiche à l'assemblée des délégués du Parti radical suisse, à la table des pontes, applaudissant les propos partisans et préélectoraux.

Le sens politique, revendiqué, de la fonction exigerait plus de réserve. ■